

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 Janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente Janvier, le Conseil Municipal de la commune de **L'ILE D'OLONNE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Janvier 2023

Etaient présents : Fabrice CHABOT, Thierry MONNEREAU, Christophe PEIGNEY, Annemieke SCHEENAERTS, Véronique MAFFREY Didier FERRE, Yohan EVENO, Laëtitia GOARDET, Ludmila HEURION, Jocelyne BRETHOMÉ, Marie-Laure BOSSARD, Jérôme DA SILVA, Nicole MARANDEL, Jean-Luc HOTTOT, Aurélie RUNIGO

Etaient absents excusés : Maryse SOUDAIN (Pouvoir donné à Fabrice CHABOT), Michel MANDRET (Pouvoir donné à Annemieke SCHEENAERTS), Sonia TEILLET (Pouvoir donné à Didier FERRE), Jocelyne GROLLIER (Pouvoir donné à Marie-Laure BOSSARD), Mickaël MICHON (Pouvoir donné à Christophe PEIGNEY), Thibaut ODON (Pouvoir donné à Aurélie RUNIGO)

Etait absent : Jean-Luc PINGUET

Secrétaire de séance : Didier FERRE

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 Décembre 2022

- | | |
|--|---------------------|
| 1 - Espace santé : Pool Immobilier proposition de mandat de syndic | <i>Délibération</i> |
| 2 - Budget Général 2022 : décision modificative n°3 | <i>Délibération</i> |
| 3 - Budget 2023 : autorisation d'engager les investissements | <i>Délibération</i> |
| 4 – DETR/DSIL 2023 : sollicitation de subvention | <i>Délibération</i> |
| 5 – Déclarations d'Intention d'Aliéner | |
| 6 - Questions diverses | |

En préambule, M. le Maire remercie les membres du conseil municipal pour la préparation du bulletin, pour avoir participé aux vœux en général dont la réalisation du le film fait par Téo. Cette réception a rassemblé beaucoup de monde plus de 400/450 personnes.

M. le Maire rappelle ensuite que le budget 2023 en préparation ainsi que les animations culturelles de l'été. Cette année verra également le retour du carnaval avec le plaisir de retrouver la fanfare qui renoue avec les manifestations locales. Il y aura également une réception autour du jumelage et les projets de travaux qui vont débiter au Logis des Marais et Salorge.

Parmi les projets il y a également l'installation en cours de l'agence immobilière coté sables Place de Gaulle puis celle d'un courtier

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 Décembre 2022,

1 – Espace santé : Pool immobilier proposition de mandat de syndic

M. Christophe Peigney expose qu'il s'agit désormais de gérer la copropriété puisque l'un des cabinets a été vendu au praticien qui l'occupe.

Le syndic est chargé de représenter la copropriété et de veiller au bon entretien. C'est juridiquement complexe et lourd à gérer en régie. Il est proposé au conseil municipal de travailler avec le Pool immobilier une belle entité locale qui gère de nombreux biens. Il est proposé une participation de 2000 € environ par an

M. Jean-Luc Hottot interroge sur la rédaction d'un règlement de copropriété ? M. Christophe Peigney confirme qu'il a été fait préalablement à la vente. Il précise que seules les professions médicales et paramédicales seront autorisées avec l'accord es copropriétaires

M. le Maire rappelle que le but n'est pas de rester propriétaire de l'ensemble

Mme Annemieke Scheenaerts interroge sur le fonctionnement lorsqu'il y a besoin de prendre des décisions ? M. Christophe Peigney indique que les décisions sont prises au cours des assemblées générales à la majorité.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir le Pool Immobilier et de nommer Christophe Peigney en tant représentant de la commune.

2 – Budget général : Décision modificative n° 3

M. Christophe Peigney expose qu'il est nécessaire de procéder à une troisième décision modificative en raison de taux d'intérêts variable dont nous avons eu connaissance tardivement. Il présente la décision modificative comme suit :

DM FONCTIONNEMENT							
Compte	Objet	Services	Montant	Compte	Objet	Services	Montant
6611	Intérêts	Mairie	1 636,00€	739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	Mairie	1 636,00€
TOTAL DEPENSES A AUGMENTER			1 636,00€	TOTAL DEPENSES A DIMINUER			1 636,00€

Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative telle que présentée

3 – Budget 2023 : autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

M. le Maire rappelle que dans l'attente du vote du budget l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il peut en outre sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il présente la proposition comme suit

Opération	Montant
Op 11- Voirie	47141,26 €
Op 16 - Patrimoine	3 750,00 €
Op 18 - Moulin	9 600,00 €
Op 20 - Matériels	19 888,80 €
Op 21 - Bâtiments	85 507,50 €
Op 22 – Eclairage et réseaux	29 290,00 €
Op 23 – Aménagement cadre de vie	151 897,00 €
Op 24 - Cimetière	12 056,09 €

Le conseil municipal à l'unanimité autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement tel que présenté

4 – DETR/DSIL : sollicitation de subvention

M. le Maire propose au conseil municipal de déposer deux dossiers et les présentent comme suit

Rénovation énergétique du bâtiment Centre de loisirs/Ecole des Salines			
Dépenses (HT)		Recettes	
Changement des menuiseries	150 879,00 €	DETR/DSIL 2023 (30 %)	48 863,70 €
Abaissement et isolation des plafonds	15 000,00 €	Autofinancement	117 015,30 €
TOTAL	162 879,00 €	TOTAL	162 879,00 €

Réaménagement du village de la Brardière			
Dépenses (HT)		Recettes	
Effacement de réseaux	205 571,00 €	DETR/DSIL 2022 (30 %)	266 671,30 €
Eclairage public	200 000,00 €		
Travaux d'aménagement et de voirie	300 000,00 €	Autofinancement	528 899,70 €
Maitrise d'œuvre	50 000,0 €		
TOTAL	755 571,00 €	TOTAL	755 571,00 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide de déposer ces deux dossiers au titre de la sollicitation de subvention d'Etat DETR ou DSIL

5 - DIA

Monsieur le Maire présente les D.I.A. auxquelles il n'a pas donné suite en vertu des délégations accordées par le conseil municipal

- AH 344 : Bâtiment– 12 Rue des Artisans
- AM 333 : Habitation + Terrain – 40 Rue des Fossardières
- AD 283: Habitation + Terrain – 41 Rue du Patis du Pin
- AA 139 : Habitation + Terrain – 5 Rue des Marais
- AD 268 et 270 : Habitation + Terrain – 2 Rue de la Redoute
- AE 40 : Habitation + Terrain – 20 Rue du Paradis

6– Questions diverses

- M. Thierry Monnereau indique que la démolition du garage acquis à l'angle de la Rue de la Salorge aura lieu pendant les vacances de février afin de ne pas poser de problèmes pendant la présence des enfants de l'école
- Mme Nicole Marandel interroge sur la réalisation des travaux rue de la Salorge ? M. Thierry Monnereau confirme qu'il s'agira de la même esthétique avec du béton désactivé puis enrobé que Place de Gaulle. Du côté de l'Espace santé médicale la route sera désaxée afin de favoriser le ralentissement des véhicules
- Mme Laetitia Goardet informe d'un dépôt sauvage au pied des conteneurs du pré neuf. est-il possible de voir sur les caméras ? M. Thierry Monnereau confirme que les recherches d'identification de l'auteur sont en cours

- Mme Véronique Maffrey indique que le service minimum d'accueil a été mis en place lors de la première journée de grève puisque seules deux classes sur 6 restaient ouvertes
- Mme Annemieke Scheenaerts informe que le carnaval des écoles aura lieu le samedi 4 mars matin avec l'APE, l'OGEC et la fanfare.
- M. le Maire indique que lors du prochain conseil il présentera une proposition d'acquisition un bien actuellement loué et qui se trouve dans le bourg. Il s'agit de préserver et sauvegarder une activité associative